



REUNION DE CLOTURE

28 juillet 2015 – Ce que la commission a entendu

Introduction

A l'approche des 100 jours de débat, la dernière réunion publique a eu lieu à la salle des fêtes de Mers-les-Bains mardi 28 juillet en présence de 280 personnes en salle. Elle a été suivie par 340 internautes.

La réunion s'est déroulée autour de quatre séquences, chacune ponctuée d'échanges avec le public. La Commission souhaitait faire le point sur les enseignements qu'elle a tirés du débat et approfondir certains thèmes comme l'impact sonore des parcs éoliens, la compatibilité des projets de territoire de la Haute-Normandie et Picardie avec le projet du Tréport et la pertinence de la zone alternative proposée par les professionnels de la pêche.

Annoncée et relayée par la presse, cette réunion était vraisemblablement attendue des acteurs et des citoyens qui ont répondu présents. Au cours d'échanges souvent passionnés et animés, les participants ont fait part de leurs arguments et de leurs attentes pour les suites du débat. La Commission dispose désormais de deux mois pour rendre public son compte-rendu et le maître d'ouvrage aura 3 mois supplémentaires pour faire part de sa décision.

L'expertise complémentaire de la CNDP : quel impact sonore pour l'éolien en mer ?

Ayant constaté un manque de connaissances sur l'impact acoustique de l'éolien en mer, France Nature Environnement et ses associations locales fédérées ont fait une demande d'expertise complémentaire aux commissions particulières sur les parcs éoliens de Dieppe – Le Tréport et de l'île d'Yeu-Noirmoutier, que la Commission Nationale du Débat Public a acceptée et confiée à l'équipe de Cédric Gervaise, chercheur au GIPSA-Lab et expert en acoustique. Cette étude, présentée lors de la réunion et dont un rapport est publié sur le site internet du débat, fait la synthèse des connaissances de la communauté scientifique sur l'impact acoustique de plusieurs parcs éoliens en mer sur la faune marine¹.

¹ Le rapport intégral, ainsi que les supports de présentation de l'intervenant sont disponibles en ligne : <http://eolienmer-pdltd.debatpublic.fr/l'expertise-complementaire-cndp> et <http://eolienmer-pdltd.debatpublic.fr/archives-differentes-reunions>.

Cédric Gervaise a d'abord rappelé l'intérêt et la pertinence de mener une telle étude dans la mesure où les animaux marins sont capables d'entendre les sons, aussi bien les poissons, que les céphalopodes², mollusques ou décapodes³. Dans son étude, l'équipe a tenté de donner des équivalences des niveaux sonores sous-marins avec des niveaux sonores d'activités aériennes que l'homme connaît. Il apparaît que le battage de pieu, technique possible pour installer des fondations d'éoliennes, n'a pas d'équivalent au niveau aérien tant le son est fort. La géophysique légère⁴ équivaldrait à un avion à réaction et le bruit du forage ou du moteur de petites embarcations à un bruit de marteau-piqueur ou d'une route à deux-mètres. En phase d'exploitation, le bruit des éoliennes serait celui d'une route à deux mètres ou d'un orchestre symphonique. Il est équivalent à celui d'une route maritime.

Afin d'évaluer l'impact de ces bruits, les chercheurs se sont basés sur les retours d'expérience, réalisés principalement sur les marsouins et les phoques, de 12 parcs en Europe. Les résultats ont été produits à partir de simulations et d'observations. Lors de la phase de construction et notamment lors d'un battage de pieu, il semble qu'on ait constaté une mortalité des marsouins dans un rayon de 65 mètres, une perte d'audition jusqu'à 2 km, des fuites et des éloignements jusqu'à un rayon de 20 km. Les dauphins entendraient le battage dans un rayon de 50 km et on constaterait également des fuites jusque dans un rayon de 20 km. Il a également été constaté une diminution des comptages de phoques sur les repositoires dans un rayon de 10 km. Concernant les poissons, des simulations ont permis de déterminer une mort directe dans un rayon de 12 à 15 mètres et une mort différée de quelques heures dans un rayon de 150 à 1 000 m. Il est aussi attendu, une perte d'audition dans un rayon de 100 m à 2 km, des changements comportementaux jusqu'à 50 km et des fuites entre 1 et 5 km dépendant de l'espèce de poissons concernée. Lors de la phase d'exploitation, les niveaux sonores seront beaucoup plus faibles et ils n'engendreraient pas de morbidité ou de dégradations de l'appareil auditif. Dans certains cas, on a pu observer un retour à l'état initial, une augmentation du nombre d'animaux présents sur site par un effet récif et des cas de non-retour à l'état initial.

Cédric Gervaise a insisté sur le manque de connaissances sur le milieu marin mais aussi dans le domaine de l'acoustique et de la pollution sonore. Il appelle à respecter la hiérarchie des mesures « éviter, réduire, compenser » et à ce que le maître d'ouvrage sélectionne les techniques les moins destructrices pour le milieu. Le maître d'ouvrage a d'ailleurs rappelé qu'il avait pour l'instant sélectionné des fondations de type « jacket⁵ », recommandées par les associations de protection de l'environnement car elles n'impliquent pas de battage de pieu, technique extrêmement bruyante comme cela a été souligné. Ce choix sera arrêté une fois les études de sol effectuées car le diamètre des pieux doit encore être confirmé. A priori, ils seront de l'ordre de 2 mètres chacun.

Le maître d'ouvrage continuera à partager les résultats de ses études, et affirme vouloir

² Mollusque marin carnassier, très évolué, dont la tête est munie d'une couronne de tentacules, tel que le poulpe, la seiche, les ammonites fossile, le nautilus.

³ Animaux à dix pieds tels que les crustacés.

⁴ Méthode de prospection pour mesurer les propriétés physiques du sous-sol terrestre. Cette méthode sera utilisée dans le cadre de la phase de levée des risques.

⁵ Structure métallique reposant sur trois ou quatre pieux.

prendre en compte ceux de cette expertise. Il souhaite associer les associations, les experts, les pêcheurs et les chasseurs à leur travail. Des propositions ont été faites de sa part afin de réduire le bruit en phase de construction : augmenter crescendo les niveaux de bruit et installer des rideaux de bulles.

Gérard Montassine du Comité Régional des Pêches de Nord-Pas-de-Calais Picardie a exprimé son inquiétude vis-à-vis de l'impact acoustique en phase chantier dans la mesure où le hareng se repère à des bruissements des fonds sur les rides⁶ pour poser ses œufs. Cédric Gervaise a confirmé que « *modifier ce paysage acoustique n'aura pas d'effets létaux sur les animaux, en revanche, cela peut (on ne sait pas) avoir des effets sur les taux de reproduction* ».

Liseline Lavoine de l'union des commerçants « Le Tréport, j'adore » s'est inquiétée de la sécurité maritime, des possibles risques de marées noires et des conséquences en raison de la proximité de la centrale nucléaire de Penly. Le porteur du projet a répondu que ce sujet sera étudié dans son étude d'impact avec les autorités en charge et dans le respect de la règle. La préfecture maritime et EDF ont été sollicitées mais il ne semble pas que ce sujet soit source d'inquiétude pour elles. Olivier Becquet du Comité Régional des Pêches de Haute-Normandie a néanmoins rappelé que dans les années 1980, le balisage, les radars et le matériel de navigation n'avaient pas empêché un bateau de battre en arrière dans la jetée de Penly. De plus, pendant la saison du hareng, 80 bateaux dont des chalutiers de plus de 100 m seraient sur la zone, rendant la navigation délicate. Considérant ces deux arguments, il estime qu'un accident est vite arrivé et émet des doutes sur la possibilité d'assurer la sécurité en mer.

De plus, des personnes du public ont questionné l'intermittence de la production de l'énergie éolienne, impliquant selon eux un relais par des centrales thermiques lorsque les pales ne tournent pas, faute de vent. Claude Midi a d'abord précisé que l'éolienne de 8 MW est conçue de manière à tourner 90% du temps, sans être en permanence à pleine puissance. Alexandre Irlé de RTE (Réseau Transport Electricité) a ensuite ajouté que la production est certes intermittente mais prévisible et évolue de manière relativement lente tandis que le réseau s'adapte de manière relativement rapide, ce qui ne pose pas de problème pour l'intégration de cette énergie dans le réseau et ne nécessite donc pas de surcroît de production d'énergies fossiles. Des participants ont également demandé si des instabilités du réseau étaient attendues et si les énergies renouvelables nécessitaient d'augmenter le réseau de ligne Très Haute Tension. RTE a fait savoir qu'il n'y avait pas de risque de pannes au niveau du réseau et qu'il n'est pas prévu de développement massif du réseau à très haute tension français dans les dix prochaines années.

En outre, certains ont émis des doutes sur la rentabilité d'un tel projet et craignent que les possibles pertes se répercutent sur le contribuable. Raphaël Tilot, directeur du projet, a fait savoir que le prix de rachat avait été baissé au maximum selon lui, de même que les seuils de rentabilité. Il rappelle que cette nouvelle filière s'ancre dans une perspective de baisse des coûts ; au départ, l'éolien terrestre était également subventionné mais a fini par être compétitif.

⁶ Dune hydraulique.

Enfin, quelqu'un a demandé à ce que Denez L'Hostis de France Nature Environnement fasse un classement des risques que le projet ferait encourir à l'environnement. Celui-ci a répondu qu'il est certain que le parc aura un impact mais que globalement, le bilan est positif. Sa priorité est avant tout la protection de la biodiversité, ce que pourrait permettre les parcs éoliens dans une certaine mesure.

Haute-Normandie et Picardie : quels projets de territoire, avec ou sans le parc de Dieppe-Le Tréport ?

Emmanuel Maquet, maire de Mers-les-Bains, président du Syndicat Mixte Baie de Somme et vice-président du Conseil Départemental de la Somme est tout d'abord intervenu pour faire part de ses oppositions au projet et en premier lieu de la façon dont le parc viendrait remettre en cause l'identité culturelle du territoire. Selon lui, le projet serait incompatible avec la politique de développement de Mers-les-Bains, basée sur son offre touristique à travers le classement du quartier des villas Belle Epoque en 1986, le classement de la ville en tant que « *station balnéaire et touristique* » en 2009 et la sensibilisation des propriétaires à la restauration des villas de ce même quartier depuis 30 ans avec les architectes des Bâtiments de France. L'architecture singulière de ce quartier semble relever d'un enjeu touristique : « *Ce quartier constitue l'identité de Mers, il est dans notre ADN* ».

Emmanuel Maquet a pointé du doigt le balisage lumineux du parc, notamment de nuit, qui transformerait le paysage en « *fête foraine permanente* ». Il a été rejoint sur ce point par Jean-Marc Franchise, propriétaire à Mers-les-Bains qui estime qu'il y aurait « *un mitage de la zone* ». Claude Midi, directeur de développement pour la société des Eoliennes en mer a estimé que la question de l'impact paysager était subjective mais que néanmoins, ils avaient fait réaliser des photomontages les plus objectifs possibles, suivant des méthodologies qui ont été contre-expertisées dans le cadre des autres parcs éoliens à l'étude. Il a répondu que le balisage de nuit était effectivement gênant mais qu'ils travaillaient avec le Syndicat des Energies Renouvelables pour essayer de réduire cet impact en faisant évoluer la réglementation en vigueur édictée par la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

En tant que président du Syndicat Mixte Baie de Somme, Emmanuel Maquet a ensuite rappelé que la Baie de Somme avait obtenu en 2001 la reconnaissance « Grand Site de France » ; il craint que la réalisation de ce projet éolien vienne compromettre le renouvellement de ce label lors des prochaines années et impacte le tourisme. Patrick Domenget, de Montivilliers, estime lui que ce label ne serait pas mis en danger dans la mesure où le projet éolien, comme celui de Fécamp par rapport au Grand Site d'Étretat, se situe à plus de 10 km du Grand Site.

Par ailleurs, c'est autour de la pêche que s'articule l'attrait touristique du littoral selon Emmanuel Maquet, qu'il qualifie « *d'activité essentielle [du] littoral* » faisant « *partie de la culture de ce territoire* ». Or, fragiliser la pêche remettrait en cause cette culture. William Devisme, président du syndicat CFTC des marins pêcheurs, a fait part de ses craintes sur ce point en précisant le poids de l'activité de pêche dans l'économie locale, celle-ci employant 200 pêcheurs et générant 800 emplois directs à terre selon lui.

Si le maire estime que le projet va détruire les emplois, il n'estime pas pour autant qu'il va en créer, en référence au Parc environnemental de la Bresle Maritime conçu pour recevoir des entreprises dédiées aux énergies propres et renouvelables mais que le consortium ne mobilisera pas pour son projet. A cet égard, il estime que le territoire souffrira des nuisances mais ne bénéficiera d'aucune entreprise et d'aucun emploi. Il a néanmoins été contredit par Dominique Garçonnet, président de la CCI de Dieppe qui a souhaité « *porter la parole des entreprises du territoire dieppois* » pour qui ce projet est « *vital* », leur permettant de développer leurs entreprises, de sauvegarder des emplois existants et d'en créer de nouveaux.

Dans la mesure où le développement de cette filière industrielle dépendrait en grande partie du marché à l'export pour être viable, Jean-Claude Nicolas de l'association Sans Offshore à l'Horizon a demandé si Adwen avait déjà des affaires conclues à l'étranger et comment ils comptaient lutter contre la concurrence européenne pour obtenir ces marchés. Claude Midi a confirmé que leur objectif était de pérenniser ces emplois en allant chercher des marchés à l'export ou d'autres en France mais que cette mission était du ressort d'Adwen. Il a affirmé que conquérir d'autres marchés était « *une nécessité* » car rien n'était garanti dans le domaine industriel pour les 30 prochaines années, hormis pour les 125 emplois de maintenance, dans l'hypothèse où le parc se réalise.

Par ailleurs, Emmanuel Maquet a émis de nombreuses critiques sur le projet : à propos de la taxe spécifique à l'éolien en mer qu'il estime être une manière d'acheter les communes ; sur le projet en lui-même qui serait davantage une opération financière avec « *une rentabilité à deux chiffres* » pour les investisseurs, qu'un moyen d'amorcer la transition énergétique ; sur le choix de la zone, déterminée par l'Etat mais non débattue avec la population. Le choix de la zone a été source de reproches de la part de plusieurs participants : Gérard Bilon, président de l'association SOS à l'Horizon pour qui la zone retenue dès 2008 par la Compagnie du Vent a été décrétée propice au développement de la production éolienne en mer par le préfet de Région en 2011 mais « *en faisant l'impasse de toute concertation avec les parties prenantes locales* ». Eric Maret ensuite, vice-président du Comité régional des pêches de Haute-Normandie a rappelé que, contrairement au parc de Fécamp que les pêcheurs ont accepté, leur blocage pour le parc de Dieppe-Le Tréport vient de la zone qui leur a été imposée. Il a également fait part de ses craintes pour les petits bateaux de pêche, nombreux au Tréport, qui ne pourraient pas « *faire le large* » c'est-à-dire aller pêcher au-delà du parc car n'ayant pas le droit de dépasser la ligne des 20 milles nautiques.

Enfin, Emmanuel Maquet a interrogé la pertinence du débat dans la mesure où plusieurs incertitudes n'ont pas encore été levées : « *comment pouvons-nous légitimement émettre un avis sur l'implantation d'un tel projet sans en connaître l'impact sur le milieu naturel ?* ». Il aurait été judicieux selon lui de disposer de l'étude d'impact et de l'avis de l'instance de gestion du Parc Naturel Marin avant de donner un avis ; c'est pourquoi il considère que ce débat a été pris à l'envers. Les incertitudes soulevées par le maire de Mers-les-Bains ont également été pointées par d'autres personnes du public qui ont souhaité connaître le sort qui serait réservé au projet en cas de vente par le consortium. Claude Midi a répondu que les Eoliennes en mer s'étaient engagées à le démanteler et à provisionner les montants prévisibles à cette opération. En cas de transmission de société, ces réserves seraient donc aussi transférées.

En guise de conclusion à toutes les critiques qu'il a émises à l'égard de ce projet, Emmanuel Maquet a tenu à préciser « *qu'un projet de territoire est fait pour rassembler, pour apaiser mais il n'est pas fait pour opposer les uns aux autres* ». Rejoint par Lucien Lecanu et en fin de réunion par Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la région Haute-Normandie, il a appelé à se tourner vers l'Etat qui est celui qui a attribué la zone.

Pêche et éolien en mer : quelle conciliation possible ? Quelle pertinence d'une zone alternative de moindre impact ?

L'un des enjeux autour du projet étant d'évaluer la biodiversité et la richesse halieutique de la zone étudiée, et de connaître les conditions de leur maintien et développement, la Commission a organisé un atelier technique avec les comités de pêche, France Nature Environnement, les services de l'Etat, l'Agence des Aires Marines Protégées ainsi que le maître d'ouvrage. Etienne Ballan, président de la Commission, est intervenu pour relater les enseignements de cet atelier. Malgré la diversité et la disparité des données, il apparaît que les données VMS (géolocalisation des bateaux, obligatoire pour les bateaux dont la taille dépasse 12 mètres) et VALPENA (déclaration des zones de pêche par les pêcheurs, indépendamment de la taille des bateaux) attestent d'une activité de pêche importante sur la zone du projet éolien. Cette affirmation devra être confirmée par la fiche de synthèse pêche demandée à l'Agence des Aires Marines Protégées qui sera versée à la connaissance des acteurs lorsque la Commission rendra son compte-rendu.

Cette zone est fréquentée par 55 bateaux rattachés à Dieppe et 70 au Tréport mais également par des bateaux rattachés à d'autres ports (Fécamp, Boulogne) ainsi que des bateaux étrangers. La flotte est globalement de petite taille car la pêche pratiquée est principalement côtière : 60% des bateaux hauts-normands sont inférieurs à 12 mètres. Au total, les comités régionaux de pêche estiment à une centaine le nombre de bateaux français opérant aujourd'hui sur la zone du projet. Certains enseignements ont pu être tirés de cet atelier :

- Les données du milieu marin sont très parcellaires et révèlent un manque de connaissances généralisé.
- Un certain nombre d'acteurs demandent à ce que les études que va réaliser le maître d'ouvrage sur la ressource et l'état des milieux marins aient une approche écosystémique, à long terme, et ne se préoccupe pas seulement de la question des stocks.
- Il n'y a pas de demande des acteurs pour la création d'effets « réserve⁷ » ou « récif⁸ » mais ces effets restent potentiellement intéressants. A cet égard, il s'agit d'étudier les conditions et les modes d'entretien des fondations jacket dans cette perspective.

Olivier Becquet est intervenu en tribune pour rappeler, à l'appui d'une carte tirée des données VALPENA, que la zone du projet est très fréquentée, contrairement à celle du

⁷ Effet selon lequel un récif artificiel favoriserait le développement d'une vie marine spécifique.

⁸ L'effet réserve serait permis grâce à une réglementation du parc, limitant la pêche à l'intérieur et favorisant le développement de la biodiversité en son sein.

projet de parc éolien de Fécamp, que les pêcheurs ont acceptée. La richesse de la zone sur le plan halieutique est liée à des particularités géophysiques qui ne la rendent pas déplaçable. Il a de nouveau expliqué que la zone du Tréport leur avait été imposée, sans concertation, malgré leur refus lors des concertations préalables et du premier débat public sur la même zone. Il dénonce une obstination de l'Etat sur ce point alors que les comités de pêche avaient selon lui fait des propositions alternatives comme celles d'implanter d'éoliennes en ligne amoindrissant les obstacles à la pêche, contrairement à l'implantation en « parc ».

En outre, il a réitéré la proposition des comités de pêche de déplacer le parc à l'ouest du chenal de Dieppe : une solution de compromis qui permettrait le maintien du projet pour les industriels, le maintien de la pêche pour les pêcheurs et le maintien d'une perspective de filière industrielle pour les acteurs économiques locaux. Sur ce dernier point, il a été rejoint par Lucien Lecanu, adjoint au maire de Dieppe qui adhère au déplacement du parc mais va plus loin en disant ne pas souhaiter opposer emploi maritime et emploi industriel et militer pour une pêche côtière responsable qui préserve la ressource et qui soit « *conciliable avec des activités d'énergies renouvelables* ». Tous deux ont interpellé l'Etat pour qu'il s'exprime sur le déplacement de zone. Les comités de pêche ont affirmé vouloir faire la démonstration de manière démocratique de la richesse de la zone et de l'existence d'une activité de pêche mais disent envisager de recourir à des manifestations s'ils n'étaient pas entendus. Philippe Perrais, directeur adjoint de la DREAL⁹ Haute-Normandie s'est dit très attentif aux débats qui sont suivis très attentivement par le Ministère. Il a rappelé qu'un déplacement de la zone, remettrait en cause l'appel d'offres, ce qui nécessiterait de « *repartir de zéro* » et pourrait engendrer certaines difficultés. Sur la question du retard, Etienne Ballan a précisé qu'aux dires du maître d'ouvrage, ce retard serait de 5 ans par rapport au projet initial si un nouvel appel d'offres était lancé.

Par ailleurs, les écologistes de « STOP EPR ni à Penly ni ailleurs » et de France Nature Environnement ont appelé à ce que pêcheurs et écologistes se mobilisent ensemble contre le nucléaire, comme ils l'avaient fait dans les années 1980. Ecologistes et pêcheurs étant rassemblés autour de leur souci de qualité du milieu marin et de maintien de la ressource, Sylvie Barbier a invité ces-derniers à faire des démarches communes et à ce qu'ils envisagent les parcs éoliens comme « *un moyen de défense et de pérennisation de la pêche côtière et d'amélioration des milieux* ». Philippe Morgoun, président de Haute-Normandie Nature Environnement et Yanic Soubien, vice-président du Conseil Régional de Basse-Normandie, ont invité les citoyens à avoir une vision à plus long terme. Philippe Morgoun a ainsi appelé les participants à être responsables et à penser aux générations futures. Selon lui, renoncer aux énergies fossiles et nucléaires nécessite de changer de mode de vie, de mode de consommation, de réfléchir à demain. Il considère que préserver notre environnement nécessite de passer par l'éolien. Yanic Soubien demande à ne pas perdre de vue que « *le dérèglement climatique va aussi impacter Le Tréport dans ce siècle-là et qu'il est important de penser le projet non pas immédiatement, mais à long terme* ».

En réponse, Olivier Becquet dit ne pas comprendre que les écologistes ne défendent pas les pêcheurs qui pour la plupart défendent une pêche responsable et durable. Selon lui, la pêche est soumise à des contraintes qui freinent son activité mais rien ne témoigne d'un appauvrissement de la ressource.

⁹ Direction Régionale de l'Energie, de l'Aménagement et du Logement.

Christophe Leblanc, responsable du développement local du projet a ensuite pris la parole pour expliquer que les études que le porteur de projet va réaliser tenteront de mieux caractériser la zone en termes de fréquentation mais aussi en termes de tonnages pêchés et de valeur. Il rappelle également la volonté du maître d'ouvrage de faire ces études « *en toute transparence et bonne intelligence avec les comités de pêche* ». A propos de l'autorisation de pêcher ou non dans le parc qui sera rendue par le préfet maritime, il a rappelé que les Grandes Commissions Nautiques avaient proposés de l'autoriser pour les parcs de Courseulles-sur-Mer et Saint-Nazaire, ainsi que pour Fécamp, sauf pour la pêche de nuit. Il estime qu'il y a « *des marges de discussion possibles avec les services de l'Etat* ». Il a rappelé la volonté du porteur de projet à travailler sur les premiers avis rendus par les Grandes Commissions Nautiques ainsi que sur les retours d'expérience des parcs éoliens étrangers afin de rendre la pêche possible dans le parc.

Enfin, Jean-Yves Houdry, vice-président de l'association Stop Eolien Yères Plateaux s'est exprimé pour fait part de la saturation du territoire face aux installations énergétiques : 58 éoliennes en activité visibles à terre, une centrale nucléaire, 57 pylônes très haute tension visibles et un projet de 62 éoliennes en mer. Selon lui, ils seraient « *le territoire fourre-tout* », « *la poubelle de toute la région Normandie* » et demande : « *notre département est-il puni ?* » en référence à l'expression « *d'écologie punitive* » de Mme Royal.

Guy Devries de Mers-les-Bains a ponctué cette séquence en demandant si en cas de dépassement de budget par le maître d'ouvrage, des sanctions étaient envisagées et si ce dépassement serait répercuté sur les citoyens via une augmentation des impôts¹⁰.

Le débat, quels enseignements pour la suite de la concertation ?

Etienne Ballan a introduit cette séquence pour expliquer les étapes qui suivront la réunion de clôture. La Commission va rendre un compte rendu sous deux mois, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) un bilan et des recommandations dans le même délai. Le maître d'ouvrage aura alors trois mois pour prendre sa décision et la rendre publique sur la poursuite, la modification ou l'abandon du projet. S'il décide de poursuivre le projet, il devra préciser à la CNDP comment il assurera l'information et la participation du public dans les phases ultérieures. La CNDP pourra alors émettre un avis sur le dispositif de participation et de concertation que le maître d'ouvrage souhaitera mettre en œuvre. Le maître d'ouvrage pourra aussi demander la nomination d'un garant, neutre et indépendant afin de garantir que la concertation se déroule correctement.

L'Instance de Suivi et de Concertation co-présidée par le Préfet de façade (Préfet de Haute-Normandie) et le Préfet maritime reprendrait ses travaux en cas de poursuite du projet. Le maître d'ouvrage dit vouloir informer le public du travail de l'instance via un site internet, un journal du projet, des réunions spécifiques sur les grandes thématiques ou à l'occasion d'événements locaux. Il souhaite partager les résultats des études. Il dit vouloir aussi rester dans une logique de concertation, d'écoute et d'ouverture, « *respectueuse des positions de*

¹⁰ Dans la mesure où cette question est restée sans réponse, la commission a pris l'initiative de la publier sur le site afin qu'une réponse écrite lui soit apportée : <http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr/cas-ou-chiffres-donnes-netaient-pas-vrais-sanctions-prevues>.

chacun » et continuer à travailler avec l'ensemble des parties prenantes pour aboutir à un projet qui bénéficie au mieux aux territoires.

Ensuite, plusieurs étapes sont encore susceptibles de faire évoluer le projet ou de le remettre en cause :

- La phase de levée des risques qui prendra mi-2016. Jean-Baptiste Séjourné, président du Conseil d'administration des Eoliennes en mer de Dieppe-Le Tréport a précisé que si ce projet passait cette phase, il entrerait alors dans une phase d'études approfondies avec l'étude d'impact et l'enquête publique.
- La décision finale d'investissement avant la fin 2018. Les banques devront alors décider de leur accorder le prêt ou non. L'industriel dit également étudier la possibilité de recourir à un financement participatif pour favoriser le lien entre les territoires et ce projet.
- Les autorisations au titre du Code de l'Environnement et de l'Occupation du Domaine Public Maritime.
- L'avis conforme du Parc Naturel Marin.

Jean-Baptiste Séjourné a passé en revue les attentes des participants au débat quant à la création d'une filière dans le domaine de l'éolien offshore, les emplois de maintenance, la compatibilité du parc avec la pêche professionnelle, la sécurité maritime, l'environnement, le tourisme et l'impact paysager – autant de points que le maître d'ouvrage prendra en considération dans les phases ultérieures d'étude.

Philippe Perrais a quant à lui rappelé que l'Etat serait représenté au sein de l'Instance de Suivi et de Concertation via les préfets. Il a précisé que l'Instance se réunissait une fois par an mais que les 7 groupes de travail qui la composent se réunissaient plus fréquemment.

Laurent Jacques, adjoint au maire du Tréport a réitéré son opposition au projet. Il considère que si les pêcheurs avaient été consultés en amont des appels d'offres, « *nous n'en serions pas là aujourd'hui* » et dénonce « *un entêtement* ». Suite à la proposition de zone des pêcheurs, il estime que « *la balle est dans le camp du Ministère* ». En salle, plusieurs participants ont appuyé son propos en estimant que « *le bon sens appelle à déplacer cette zone d'implantation des éoliennes* ». Dans le cas où le projet se réaliserait, il pense que la répartition de la taxe éolienne versée aux communes du littoral est injuste et devrait être revue. Enfin, il s'interroge sur les suites du débat : sur la portée qu'aura le compte rendu de la Commission, sur les autorisations de pêche, sur le coût de cette énergie et sur l'absence de certains élus au débat.

Lors des échanges, plusieurs participants ont convergé pour donner la priorité à la réduction de la consommation et à la sobriété énergétique via des investissements dans l'isolation des maisons : « *Pourquoi ne fait-on pas d'efforts par rapport aux petites entreprises, pour aider vraiment les gens à isoler les maisons ?* ».

Des inquiétudes demeuraient néanmoins :

- Sur le démantèlement dont Carmen Bilon de SOS à l'Horizon craint qu'il ne se fasse pas

- et qu'il ne reste que des friches pour les prochaines générations;
- Sur la compatibilité du parc avec la pêche professionnelle et bien que Patrick Domenget ait rappelé que les premiers avis rendus par les Grandes Commissions Nautiques étaient potentiellement encourageants pour le projet du Tréport ;
 - Sur l'avenir de la pêche à travers l'intervention de William Devisme et le témoignage de Jean-Marie Byhet sur son voyage à Esbjerg au Danemark qui a vu sa flotte passer de 750 à 35 bateaux ;
 - Sur la faisabilité technique de faire tenir des éoliennes de 200 mètres de hauteur en coulant peu de béton ;
 - Sur l'équation économique, critiquée par Catherine Boutin du Collectif PULSE¹¹. Si le prix de l'éolien en mer est amené à baisser dans les années à venir, elle demande d'attendre que ce prix baisse effectivement pour faire le projet. Elle craint que l'aménagement des ports, nécessaire à l'accueil de cette filière, ne se répercute sur le consommateur et n'augmente encore davantage son prix. Elle estime que la production moyenne des éoliennes sera de maximum 30%, contrairement aux 40% avancés par le maître d'ouvrage et qu'au final « *la production sera quasi nulle* ». Enfin, elle a mis en doute la capacité d'Adwen à obtenir des marchés à l'étranger dans la mesure où l'Angleterre a arrêté de subventionner l'éolien. Selon elle, la filière industrielle n'est pas viable dans la mesure où la Norvège, le Danemark, l'Espagne ont une avance de 15 ou 20 ans sur un marché qu'elle estime saturé.

Pour autant, Sébastien Tasserie, adjoint au maire du Havre a pris la parole pour dire que le territoire « *ne peut pas passer à côté de la transition énergétique* » au regard de la vocation historique de la région en matière d'énergie, de la compétition mondiale à laquelle « *il faut qu'on participe* » et des emplois que la filière pourrait apporter.

Nicolas Mayer-Rossignol est intervenu en fin de séance pour appuyer ce propos en rappelant la position du Conseil Régional, favorable au développement de parcs éoliens et d'une filière industrielle de l'éolien en mer sur le territoire haut-normand. Dans un premier temps, il a appelé à une réduction de la consommation d'énergie, à la sobriété énergétique et à l'écoconstruction. Dans un deuxième temps, il a exprimé la volonté de la région d'être un acteur en faveur de la transition énergétique et notamment d'accueillir l'exploitation des énergies marines renouvelables les énergies marines renouvelables, aussi bien éoliennes en mer qu'hydroliennes, vu le potentiel de son littoral. Selon lui, ce développement ouvre également des perspectives sur le plan industriel étant donné que la Haute-Normandie est le quatrième territoire industriel de France et que beaucoup d'entreprises et d'emplois vivent dans des domaines proches de l'éolien. Enfin, il a rejoint le maire de Mers-les-Bains dans son interrogation quant à la pertinence d'organiser un débat public sur l'opportunité d'un projet alors qu'il est déjà très avancé. Même s'il a relativisé le critère de la pêche dans la détermination des zones propices à l'éolien en mer, il souhaite savoir si cet élément a été pris en compte, analysé et de quelle manière par les services de l'Etat. Il s'est tourné vers le gouvernement car selon lui, la question de la zone de pêche doit faire l'objet « *d'une réponse précise, qui viendra motiver la décision de l'autorité décisionnaire, en l'occurrence le gouvernement et Mme Royal* ».

¹¹ Pour Un Littoral Sans Eoliennes.